



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



20 mars 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le vingt mars deux-mille-dix-sept (20 mars 2017) à laquelle étaient présents et formant le quorum:

MM Le conseiller Patrice Charette
 Le conseiller Gaétan Marier
 Le conseiller Claude Nantel

Étaient absents : MM. Le conseiller Robert Bergeron
 Le conseiller Claude Labonté
 Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Gilbert Brassard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

Vacance au conseil

Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale, informe les membres du conseil et les personnes présentes de la réception d'un avis écrit de la démission de Monsieur Claude Labonté de son poste de conseiller de la Municipalité de Labelle et procède au dépôt dudit document. Mme Coulombe les informe également que, comme la vacance est constatée dans les 12 mois qui précèdent la prochaine élection générale, le conseil peut, dans les 15 jours de l'avis de vacance, décréter qu'elle doit être comblée par une élection partielle, le tout conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

4. RÉS. 069.03.2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant :



**MUNICIPALITÉ DE LABELLE
ORDRE DU JOUR
SÉANCE DU 20 MARS 2017**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
 - 6.1. Appel d'offres numéro 2017-02 relatif à la fourniture de pierre pour l'année 2017 : Octroi de contrat;
 - 6.2. Autorisation pour aller en appel d'offres public pour le remplacement d'un ponceau (émissaire pluvial) sur la rue du Moulin;
 - 6.3. Autorisation pour aller en appel d'offres sur invitation pour la construction d'un abri à la gare;
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
 - 7.1. Appui à la Municipalité de Boileau pour la création d'un camping municipal à portée régionale en bordure de la rivière Maskinongé et d'un sentier pédestre;
 - 7.2. Modification de la politique numéro 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants;
 - 7.3. Embauche de la coordonnatrice du bureau d'accueil touristique pour la saison estivale 2017;
 - 7.4. Aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;
 - 7.5. Mauvais entretien de la route 117;
 - 7.6. Embauche d'une préposée au bureau d'accueil touristique et à l'enregistrement de la faune;
 - 7.7. Appui à l'Association pour la télédistribution & radio La Minerve inc. (admissibilité du projet);
 - 7.8. Achat de bacs bruns par la MRC des Laurentides;
 - 7.9. Embauche d'une coordonnatrice au camp de jour;
 - 7.10. Embauche de l'animatrice spécialisée pour le camp de jour;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
 - 8.2. Autorisation de travaux à effectuer par Bell;
 - 8.3. Appropriation de fonds pour l'achat de bornes-fontaines;
 - 8.4. Appropriation de fonds pour l'achat d'une pelle pour la rétrocaveuse;
- 9. Urbanisme et environnement**
 - 9.1. Demande de dérogation mineure numéro 2017-001, sur le lot 5010977 situé au 221 chemin des Tourterelles (1227-51-4725);
 - 9.2. Correction du nom du parc Zotique-Therrien;
 - 9.3. Appropriation de fonds pour un mandat à un ingénieur;
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
 - 11.1. Contrat d'autorisation d'enregistrer la faune : Autorisation de signature;
 - 11.2. Ouverture du bureau d'accueil touristique pour l'année 2017;
 - 11.3. Adoption de la grille tarifaire 2017 du camp de jour;
 - 11.4. Fête nationale 2017;
 - 11.5. Services de sonorisation et éclairage pour la Fête Nationale;
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions et réponses**



14. Avis de motion et règlements

- 14.1. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2017-279 relatif à un programme de revitalisation;
- 14.2. Avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 2017-280 établissant les modalités d'adhésion et de participation à la Société pour la protection du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA);
- 14.3. Adoption du règlement numéro 2017-271 relatif au brûlage;
- 14.4. Adoption du règlement numéro 2017-272 relatif au branchement des réseaux municipaux et à la tarification de service des travaux publics;
- 14.5. Adoption du règlement numéro 2017-273 relatif au stationnement et à la circulation;
- 14.6. Adoption du règlement numéro 2017-274 relatif au contrôle et la fréquence des fosses septiques des résidences isolées;
- 14.7. Adoption du règlement numéro 2017-275 relatif aux chiens et aux chats;
- 14.8. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2017-276 modifiant le règlement numéro 2002-54 sur l'application des règlements d'urbanisme;
- 14.9. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2017-277 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage;
- 14.10. Adoption du règlement numéro 2017-278 décrétant des travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du centre communautaire et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts;
- 14.11. Règlement numéro 2017-278 décrétant des travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du centre communautaire et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts: date de la tenue du registre;

15. Comptes

- 15.1. Approbation des comptes du mois de février 2017;
- 15.2. Ratification de la liste des déboursés;

16. Varia

17. Période de questions et réponses

18. Levée de la séance ordinaire

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

5. RÉS. 070.03.2017 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2017 soit approuvé tel que rédigé par Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière.

Adoptée



6.1 RÉS. 071.03.2017 APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-02 RELATIF À LA FOURNITURE DE PIERRE POUR L'ANNÉE 2017 : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 035.02.2017 mandatant la directrice générale à aller en appel d'offres pour la fourniture de pierre pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des deux (2) soumissions reçues et ouvertes le 13 mars dernier à 11 h 00, soient :

ENTREPRISE Date et heure de réception de la soumission	PIERRE PRIX UNITAIRE / T. M. INCLUANT REDEVANCE ET TAXES		
	Pierre 0 – ¾ " (MG-20) Tout venant	Pierre 0-2 ½ " (MG-56)	Pierre 2" – 8" (BC 50-200mm)
9066-2198 Québec inc. Les Pierres Naturelles Durand Le 13 mars 2017 à 9 h 20	9,86 \$	-	-
Les Agrégats de Labelle inc. Le 13 mars 2017 à 9 h 40	9,39 \$	9,17 \$	11,98 \$

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
 APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la Municipalité s'approvisionne auprès des Agrégats de Labelle inc. pour ses besoins en pierre 0 – ¾ " (MG-20) tout venant au coût de 7,60 \$ la tonne métrique, 0-2 ½ (MG-56) au coût de 7,40 \$ la tonne métrique, et 2" – 8" (BC 50-200mm) au coût de 9,85 \$ la tonne métrique, plus la redevance municipale et les taxes.

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant à ces contrats.

Adoptée

6.2 RÉS. 072.03.2017 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU (ÉMISSAIRE PLUVIAL) SUR LA RUE DU MOULIN

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
 APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres public pour le remplacement d'un ponceau (émissaire pluvial) sur la rue du Moulin, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2017-03 préparés par les consultants SM et la Municipalité.

Adoptée



6.3 RÉS. 073.03.2017 AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI À LA GARE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la directrice générale à aller en appel d'offres sur invitation pour la construction d'un abri à la Gare, le tout conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2017-04 préparés par la Municipalité.

Adoptée

7.1 RÉS. 074.03.2017 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU POUR LA CRÉATION D'UN CAMPING MUNICIPAL À PORTÉE RÉGIONALE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE MASKINONGÉ ET D'UN SENTIER PÉDESTRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Boileau désire créer un terrain de camping et un sentier pédestre sur une terre municipale située en bordure de la rivière Maskinongé dans le cadre d'un développement touristique et économique pour l'ensemble de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Boileau a déposé une demande de subvention de 31 760\$ auprès de la MRC de Papineau pour les projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie et que la Municipalité de Boileau respecte en tous points les critères de sélection invoqués dans le « guide politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » ;

CONSIDÉRANT QUE la création de ce camping aura des retombées économiques, sociales et communautaires positives non seulement pour la municipalité de Boileau, mais rayonnera sur l'ensemble des territoires connexes et que ce projet créera quelques postes saisonniers;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Boileau désire promouvoir un projet qui aura un impact régional et que ce projet traverse 3 MRC (Laurentides, Papineau et Argenteuil) et 7 municipalités (Minerve, Labelle, La Conception, Amherst, Lac-des-Plages, Boileau et Harrington) ;

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité d'un circuit canotable a été effectuée en 2016 et que différents outils promotionnels ont été produits;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la PROMA appuient fortement la mise en place d'un 2e terrain de camping au kilomètre 67;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres partagent des ressources humaines et financières depuis plus de 10 ans afin de promouvoir la mise en valeur de la rivière et de son bassin versant, dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE depuis sa création toutes les municipalités membres posent des actions continues sur les bandes riveraines, les installations septiques, le suivi de la qualité de l'eau, l'harmonisation de leurs règlements municipaux en matière d'environnement;



CONSIDÉRANT QUE la PROMA désire inclure la rivière comme infrastructure récréotouristique dans les plans d'urbanisme des 6 municipalités membres et au schéma d'aménagement des 3 MRC;

CONSIDÉRANT QUE le comité PNR3 de la MRC de Papineau a recommandé favorablement la subvention demandée au montant de 31 760 \$;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Labelle :

- appuie la Municipalité de Boileau pour la création d'un camping municipal et sentier pédestre à portée régionale;
- appuie la Municipalité de Boileau pour demander à la MRC de Papineau une subvention au montant demandé de 31 760\$ dans le cadre des projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à MRC de Papineau et la Municipalité de Boileau.

Adoptée

**7.2 RÉS. 075.03.2017 MODIFICATION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2013-51
RELATIVE AUX CONDITIONS SALARIALES DES
EMPLOYÉS ÉTUDIANTS**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier l'article 3 de la politique numéro 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants en remplaçant les taux par :

- 11,25 \$ l'heure à leur première année d'embauche;
- 11,75 \$ l'heure à leur deuxième année d'embauche;
- 12,25 \$ l'heure à leur troisième année d'embauche;
- 12,75 \$ l'heure à leur quatrième année d'embauche;
- 13,25 \$ l'heure à leur cinquième année d'embauche (taux maximal);

Adoptée

**7.3 RÉS. 076.03.2017 EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU BUREAU
D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR LA SAISON
ESTIVALE 2017**

CONSIDÉRANT QU'afin de s'assurer du bon fonctionnement du bureau d'accueil touristique, il est nécessaire d'embaucher un coordonnateur;

CONSIDÉRANT QUE madame Suzanne Ally-Grenier a déjà travaillé pour la Municipalité et a fait un travail de qualité à titre de coordonnatrice du bureau d'accueil touristique depuis les dernières années;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'embaucher Mme Suzanne Ally-Grenier à titre de coordonnatrice du bureau d'accueil touristique pour la saison 2017 pour une période approximative de 31 semaines (± 1 200 heures), débutant aux alentours du 20 avril 2017 selon les besoins du service, et ce, suivant son contrat de travail.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7.4 RÉS. 077.03.2017 AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂNÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'installation de jeux pour les aînés dans le dôme;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 17 200 \$ a été accordée à la Municipalité pour ce projet et qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec Emploi et Développement social Canada et de nommer des signataires pour la Municipalité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, Mme Belinda Proulx, à signer une entente avec Emploi et Développement social Canada relative à une aide financière de 17 200 \$ dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour l'installation de jeux pour les aînés dans le dôme.

De nommer Mme Proulx à titre de signataire autorisée, au nom de la Municipalité de Labelle, aux fins de conclusion d'ententes avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) ainsi que pour les rapports présentés à EDSC.

De nommer Mme Nicole Bouffard à titre de signataire autorisée, au nom de la Municipalité de Labelle, aux fins de paiement à EDSC.

Adoptée

7.5 RÉS. 078.03.2017 MAUVAIS ENTRETIEN DE LA ROUTE 117

CONSIDÉRANT QUE la route 117 est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec et que certaines sections sont entretenues par des entrepreneurs privés durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la section qui débute à la sortie 140 vers le nord a toujours été problématique, mais que cette année, cette situation est encore pire que par les années passées : déneigement déficient, sablage insuffisant, etc.;

CONSIDÉRANT QUE cette route transcanadienne devrait être entretenue de façon à assurer la sécurité de ses nombreux usagers;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



De demander au Ministère des Transports du Québec de s'assurer que l'entrepreneur chargé de l'entretien hivernal de la route 117 à partir de la sortie 140 vers le nord, exécute son contrat avec plus de diligence et cesse de mettre en péril la sécurité des usagers.

Adoptée

7.6 RÉS. 079.03.2017 EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET À L'ENREGISTREMENT DE LA FAUNE

CONSIDÉRANT QUE Mme Abigaël Amadéi a travaillé à titre de préposée au bureau d'accueil touristique au cours de la dernière saison estivale à la Municipalité et qu'elle a réalisé un travail de qualité;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher Madame Abigaël Amadei comme préposée au bureau d'accueil touristique et de la station d'enregistrement de la faune conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la période débutant aux alentours du 28 avril et se terminant vers le 15 novembre.

Adoptée

7.7 RÉS. 080.03.2017 APPUI À L'ASSOCIATION POUR LA TÉLÉDISTRIBUTION & RADIO LA MINERVE INC. (ADMISSIBILITÉ DU PROJET)

CONSIDÉRANT QUE nous avons pris connaissance des résultats des tests de la vitesse internet, utilisant (www.speedtest.net) couvrant l'ensemble de la zone de desserte et démontrant clairement que la norme minimale de 5 Mbps en téléchargement et 1Mbps en téléversement n'est pas rencontrée dans la grande majorité des cas;

CONSIDÉRANT les demandes répétées de nos citoyens pour l'amélioration de l'internet;

CONSIDÉRANT l'impact tangible sur la situation de l'économie locale,

il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer le projet internet haute vitesse sur fibre optique de l'Association pour la télédistribution et radio La Minerve inc.

Adoptée



7.8 RÉS. 081.03.2017 ACHAT DE BACS BRUNS PAR LA MRC DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a confirmé à la MRC des Laurentides, par la résolution numéro 135.05.2016, son intention d'effectuer la collecte des matières organiques sur l'ensemble de son territoire pour les 3 derniers mois de l'année 2017 ou dès que le site de compostage de Rivière-Rouge sera prêt à accueillir ces matières;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a autorisé, par la résolution numéro 275.10.2016, la conclusion d'une entente relative à l'utilisation du site de compostage des matières organiques de la RIDR à partir du 1^{er} octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est responsable de l'appel d'offres et de l'adoption du règlement d'emprunt relatifs à l'achat des bacs bruns nécessaires à la collecte des matières organiques.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De confirmer à la MRC des Laurentides que le nombre de bacs nécessaire à la collecte des matières organiques sur territoire de la Municipalité de Labelle est de 2079 bacs bruns et 2320 bacs de cuisine.

Adoptée

7.9 RÉS. 082.03.2017 EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE AU CAMP DE JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher Mme Audrey Légaré à titre de coordonnatrice du camp de jour pour la saison 2017 pour une période approximative de 20 semaines (\pm 575 heures), débutant aux alentours de la mi-avril 2017 et se terminant dans la semaine du 20 août 2017.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7.10 RÉS. 083.03.2017 EMBAUCHE DE L'ANIMATRICE SPÉCIALISÉE POUR LE CAMP DE JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher madame Léa Dion-Gagnon à titre d'animatrice spécialisée pour l'été 2017 pour une période approximative de 10 semaines (\pm 375 heures) débutant aux alentours de la mi-juin et selon les besoins du service.



Que la directrice générale soit autorisée à signer les contrats, lorsque requis, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

8.1 RÉS. 084.03.2017 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 130 969 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus, au montant de 806 441.82 \$ et confirme qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2**, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

8.2 RÉS. 085.03.2017 AUTORISATION DE TRAVAUX À EFFECTUER PAR BELL

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la réalisation de travaux de modification au réseau téléphonique dans le cadre de la réfection d'un ponceau (émissaire pluvial) sur la rue du Moulin au coût de 12 310,81 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Giovanni Fiorio, à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, projet Émissaire pluvial sur la rue du Moulin, poste budgétaire 23 05000 013, subventionné dans le cadre du Programme sur la taxe d'accise et de la contribution du Québec.

Adoptée

8.3 RÉS. 086.03.2017 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT DE BORNES-FONTAINES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :



D'autoriser l'achat de 6 bornes-fontaines Mueller Super Centurion de 7 pieds chez Produits municipaux (ML) Division de Corix, au coût de 2875\$ chacune, plus les taxes applicables, transport inclus.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent affecté à l'aqueduc.

Adoptée

8.4 RÉS. 087.03.2017 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT D'UNE PELLE POUR LA RÉTROCAVEUSE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat d'une pelle usagée fixe de 10 pieds de largeur par 4 pieds de haut avec 3 sections à déclencheur de marque EDF à François Nadon au coût de 3 850\$ plus les taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté.

Adoptée

9.1 RÉS. 088.03.2017 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-001, SUR LE LOT 5010977 SITUÉ AU 221 CHEMIN DES TOURTERELLES (1227-51-4725)

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet l'ajout d'un deuxième quai sur la propriété pour permettre l'accès au lac de la propriété du 2561 chemin du Lac-Joly situé de l'autre côté du chemin;

CONSIDÉRANT la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro 012.02.2017 recommandant au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les autres dispositions des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement municipal numéro 2009-178 ;

CONSIDÉRANT QUE jusqu'à ce jour personne ne s'est prononcé à l'encontre de cette demande de dérogation mineure et que suite à l'annonce par le maire de la présente demande au cours de cette session du conseil personne ne s'est prononcé à l'encontre de ladite demande de dérogation mineure;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la demande numéro 2017-001 pour l'ajout d'un deuxième quai de 10 mètres carrés maximal devant la servitude de passage notariée à créer et à 1.2 mètre des lignes de terrain et dans leur prolongement dans le littoral afin de permettre l'accès au lac de la propriété du 2561 chemin du Lac-Joly.



Que la servitude de passage notariée devra être créée seulement pour la propriété du 2561 chemin du Lac-Joly afin d'autoriser seulement le passage à pied et un quai d'une superficie maximale de 10 mètres carrés.

Le tout, sur le lot 5010977, situé au 221 chemin des Tourterelles.

Adoptée

9.2 RÉS. 089.03.2017 CORRECTION DU NOM DU PARC ZOTIQUE-THERRIEN

CONSIDÉRANT la résolution 127.04.05 nommant un parc municipal « Zothique-Therrien » situé entre la rivière Rouge et le boulevard du Curé-Labelle à proximité du pont Joseph-Commandant;

CONSIDÉRANT QU'il est apparu lors de recherche que le « H » dans « Zothique » n'apparaissait pas dans le registre des baptêmes et dans le registre des mariages et qu'il signait également sans le « H »;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De corriger l'orthographe de ce parc par « Zotique-Therrien »

Adoptée

9.3 RÉS. 090.03.2017 APPROPRIATION DE FONDS POUR UN MANDAT À UN INGÉNIEUR

CONSIDÉRANT le projet d'aménager un abri au parc des Cheminots;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de s'assurer de la solidité de l'infrastructure par un professionnel compétent;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater Roch Savard Structure-Expert inc. au montant de 1000 \$ plus les taxes pour le calcul des charges pour la structure d'un abri à aménager au parc des Cheminots.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées du fonds de parc et de terrain de jeux.

Adoptée

11.1 RÉS. 091.03.2017 CONTRAT D'AUTORISATION D'ENREGISTRER LA FAUNE : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a fourni les services d'enregistrement de la faune à l'automne 2016;



CONSIDÉRANT QUE le Service de la protection de la faune invite la Municipalité à dispenser ce service, pour une autre année, aux conditions prévues au projet de contrat d'autorisation d'enregistrer la faune (protocole des stations d'enregistrement), tel que soumis au conseil pour faire partie intégrante des présentes;

CONSIDÉRANT QUE ce service d'enregistrement du gibier nécessitera un élargissement des heures d'ouverture du bureau d'accueil touristique, qui permettra, par ailleurs, un accueil touristique général sur un plus grand nombre de jours et d'heures au printemps et à l'automne;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Labelle, par l'entremise du bureau d'accueil touristique, opère la station d'enregistrement.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le contrat d'autorisation d'enregistrer la faune (protocole des stations d'enregistrement) et tout document relatif à cette entente pour la période allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Adoptée

11.2

**RÉS. 092.03.2017 OUVERTURE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE
POUR L'ANNÉE 2017**

CONSIDÉRANT que le Bureau d'Accueil touristique de Labelle opère la station d'enregistrement de la Faune pour la saison 2017;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'ouvrir officiellement le bureau d'accueil touristique le 28 avril 2017.

Que l'horaire d'ouverture soit le suivant :

Du 28 avril au 18 juin :

- Dimanche de 8h à 17h
- Lundi de 9h à 14h (mardi et mercredi FERMÉ)
- Jeudi de 8h à 12h
- Vendredi et samedi de 9h à 17h

Du 19 juin au 4 septembre :

- Dimanche au jeudi de 9h à 17h
- Vendredi et samedi de 9h à 19h



Du 5 septembre au 19 novembre :

- Dimanche de 8h à 17h
- Lundi de 9h à 14h (mardi et mercredi FERMÉ)
- Jeudi de 8h à 12h
- Vendredi et samedi de 9h à 17h

Que la directrice du Service des loisirs et du tourisme soit autorisée à modifier l'horaire d'ouverture du bureau d'accueil touristique afin de l'adapter aux besoins de la clientèle touristique, et ce, selon le budget disponible.

Adoptée

11.3 RÉS. 093.03.2017 ADOPTION DE LA GRILLE TARIFAIRE 2017 DU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique 2007-17 modifiée par la politique 2008-26 portant sur la tarification relative au service des loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE selon ladite politique, il y a lieu d'adopter une grille tarifaire à chaque début d'année pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est dotée d'une politique familiale dans laquelle elle entend favoriser l'accessibilité aux loisirs et activités pour les familles de plus de deux enfants, résidentes de Labelle;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
 APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la grille tarifaire 2017 et que ladite grille tarifaire soit jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduite.

**GRILLE TARIFAIRE 2017
 CAMP DE JOUR**

	20 % de rabais 5 et 6 mai 2017	Prix régulier
Inscription pour l'été avec le service de surveillance	295 \$	370 \$
Inscription pour l'été sans service de surveillance	203 \$	255 \$
Rabais familial pour l'été sans service de surveillance	62 \$ (2 ^e enfant) 72 \$ (3 ^e enfant et +)	62 \$ (2 ^e enfant) 72 \$ (3 ^e enfant et +)
Rabais familial pour l'été avec service de surveillance	67 \$ (2 ^e enfant) 77 \$ (3 ^e enfant et +)	67 \$ (2 ^e enfant) 77 \$ (3 ^e enfant et +)

** Seront considérés comme 2^e et 3^e enfants, ceux inscrits sur le même relevé 24.



Le coût des sorties n'est pas inclus. Il faudra calculer 100 \$ de plus pour toutes les sorties.

De plus, leur choix doit être fait lors de l'inscription et payé au plus tard le 2 juin 2017.

Adoptée

11.4 **RÉS. 094.03.2017 FÊTE NATIONALE 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire organiser une fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà signé un contrat avec Boom Desjardins pour le 24 juin 2017, mais que son ancien groupe La Chicane fait un retour sur scène cet été;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De signer le contrat avec **S-QUAD Communication** pour l'ajout des membres de La Chicane, au spectacle de Boom Desjardins. Cet ajout représente un cachet supplémentaire de 3000 \$ + taxes.

De faire préparer un dépôt au montant de 1724,62\$ (tel que mentionné au contrat) à la signature du dit contrat.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le poste budgétaire 02 70190 499.

Adoptée

11.5 **RÉS. 095.03.2017 SERVICES DE SONORISATION ET ÉCLAIRAGE POUR LA FÊTE NATIONALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin des services de sonorisation et éclairage au dôme, pour le spectacle de la Fête Nationale 2017;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater la compagnie 2847-6794 Québec inc. pour ses services de sonorisation et éclairage au coût de 9 931.50 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre de services du 7 mars 2017.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le poste 02 70190 499 du Service des Loisirs et tourisme

Adoptée

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**



**14.1 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-279
RELATIF À UN PROGRAMME DE REVITALISATION**

Le conseiller Claude Nantel donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2017-279 relatif à un programme de revitalisation.

**14.2 AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-280
ÉTABLISSANT LES MODALITÉS D'ADHÉSION ET DE PARTICIPATION À LA
SOCIÉTÉ POUR LA PROTECTION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE
MASKINONGÉ (PROMA)**

Le conseiller Patrice Charette donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2017-280 établissant les modalités d'adhésion et de participation à la Société pour la protection du bassin versant de la rivière Maskinongé (PROMA).

**14.3 RÉS. 096.03.2017 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-271
RELATIF AU BRÛLAGE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Claude Nantel lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2017;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2017-271 relatif au brûlage.

Que le règlement numéro 2017-271 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

**14.4 RÉS. 097.03.2017 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-272
RELATIF AU BRANCHEMENT DES RÉSEAUX
MUNICIPAUX ET À LA TARIFICATION DU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lefebvre lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2017;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2017-272 relatif au branchement des réseaux municipaux et à la tarification du service des travaux publics.

Que le règlement numéro 2017-272 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée



14.5 **RÉS. 098.03.2017** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-273
RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA
CIRCULATION**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lefebvre lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2017;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2017-273 relatif au stationnement et à la circulation.

Que le règlement numéro 2017-273 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.6 **RÉS. 099.03.2017** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-274
RELATIF AU CONTRÔLE ET LA FRÉQUENCE DE
VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES
RÉSIDENCES ISOLÉES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Robert Bergeron lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2017;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2017-274 relatif au contrôle et la fréquence de vidange des fosses septiques des résidences isolées.

Que le règlement numéro 2017-274 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.7 **RÉS. 100.03.2017** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-275
RELATIF AUX CHIENS ET AUX CHATS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Claude Nantel lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2017;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro 2017-275 relatif aux chiens et aux chats.

Que le règlement numéro 2017-275 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée



14.8 RÉS. 101.03.2017 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-276 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-54 SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la définition du coefficient d'occupation du sol et du délai pour finaliser les revêtements extérieurs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Claude Nantel lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 20 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2017-276 modifiant le règlement numéro 2002-54 sur l'application des règlements d'urbanisme.

Que le deuxième projet de modification du règlement sur l'application des règlements d'urbanisme soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.9 RÉS. 102.03.2017 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-277 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-56 RELATIF AU ZONAGE

CONSIDÉRANT la modification de limite et usage autorisé dans quelques zones dans le noyau villageois;

CONSIDÉRANT la mise à jour de certaines dispositions réglementaires touchant, entre autres, la hauteur permise des garages, la largeur de bâtiment principal sur des terrains étroits et des dispositions encadrant les spas et saunas ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Claude Nantel lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 20 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 9 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce présent règlement contient plusieurs dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2017-277 modifiant le règlement numéro 2002-56 relatif au zonage.

Que le deuxième projet de modification du règlement de zonage soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.10

**RÉS. 103.03.2017 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-278
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE
L'ENVELOPPE EXTÉRIEURE DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ET UN EMPRUNT À LONG TERME
POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Lefebvre lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu ledit règlement dans les délais requis, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement numéro règlement numéro 2017-278 décrétant des travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du centre communautaire et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts.

Que le règlement numéro 2017-278, qui décrète une dépense et un emprunt maximal de 710 000\$, soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

14.11

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-278 DÉCRÉTANT DES
TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ENVELOPPE
EXTÉRIEURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET UN
EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES
COÛTS: DATE DE LA TENUE DU REGISTRE**

La secrétaire-trésorière informe les personnes présentes que la période d'enregistrement relative au règlement numéro 2017-278 décrétant des travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du centre communautaire et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts sera tenue le **3 avril 2017 de 9h00 à 19h00** au bureau municipal situé au 1, rue du Pont à Labelle.

Afin de bien expliquer ledit règlement, les citoyens sont invités à une assemblée publique d'information qui aura lieu le 29 mars 2017 à 19 h 00 à la salle Wilfrid-Machabée, au 1, rue du Pont à Labelle.



15.1 RÉS. 104.03.2017 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT l'examen des comptes par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la liste suggérée des paiements des comptes au montant cinquante-trois-mille-trois-cent-cinquante-cinq dollars et vingt-huit cents (53 355,28 \$) comprenant notamment les comptes à payer de deux mille et plus suivants :

➤ Amyot Gélinas	3 449,25 \$
➤ Compass Minerals Canada Corp	7 665,17 \$
➤ H2O – Gestion de piscine, plages et spas	3 882,28 \$
➤ SAAQ	12 866,60 \$
➤ Xerox Canada Itée	2 555,31 \$

Adoptée

15.2 RÉS. 105.03.2017 RATIFICATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT l'examen de la liste des déboursés fait par la commission des finances;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Claude Nantel
APPUYÉ par le conseiller Patrice Charette
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De ratifier les déboursés au montant de cent-soixante-quatre-mille-neuf-cent-soixante dollars et quatre-vingt-onze cents (164 960,91\$) portant les numéros de prélèvements automatiques de 5251 à 5285 et les numéros de chèques de 39894 à 39909 comprenant notamment les déboursés de deux mille et plus suivants :

➤ Dynamitage Ritchie	5 611,93 \$
➤ Pitney Bowes du Canada	3 479,39 \$
➤ 139297 Canada inc. (location garage, chargeur, etc.)	2 299,50 \$
➤ 9077-2146 Québec inc. (dénéigement)	36 839,23 \$
➤ Kayak Café	4 251,81 \$
➤ Lapointe Éric et Legault Hugues (patinoire)	5 992,50 \$
➤ L'Industrielle Alliance	17 434,28 \$
➤ SSQ Société d'assurance-vie inc.	7 217,34 \$
➤ Hydro-Québec	5 071,70 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	14 086,78 \$
➤ Sonic COOP/FCDQ carte	10 304,07 \$
➤ Ministre du Revenu du Québec	16 061,00 \$
➤ Receveur général du Canada	12 232,57 \$

Adoptée

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS



18. **RÉS. 106.03.2017 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier
APPUYÉ par le conseiller Claude Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 46.

Adoptée

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire

_(original signé)_____

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière/directrice
générale

Je, Gilbert Brassard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_(original signé)_____

Gilbert Brassard
Maire